

**DELIBERATION N° 2003/09-12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE EN POSTE D'AGENT
TECHNIQUE QUALIFIE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la réussite d'un agent d'entretien qualifié, à l'examen professionnel d'agent technique qualifié, par décision du jury en date du 12 novembre 2002.

L'inscription de cet agent sur la liste d'admission appelle une modification de situation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet (32 h 45/35^{ème}) en poste d'agent technique qualifié à temps non complet (32 h 45/35^{ème}), à compter du 1^{er} octobre 2003,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2003.